

AVENANT N° 1 – ULTIMATE CUP ENDURANCE 2018

Le règlement 2018 est modifié comme suit :

Article 5 : MACHINES ADMISES – CATEGORIES

Le nombre de motos admises sera stipulé sur le règlement particulier de l'épreuve. Les motocycles autorisés : 4 temps d'une cylindrée supérieure ou égale à 600cc ayant minimum 2 cylindres. Les commissaires techniques se réservent le droit de refuser aux contrôles techniques les motos ne correspondant pas aux critères de sécurité ou d'image de l'épreuve. Les machines devront être produites à partir de l'année 2000.

Les catégories : Chaque épreuve donnera lieu aux classements distincts suivant :

- Classement scratch
- Classement SUPERBIKE (1000cc) :
Plus de 600 cc à 1104 cc 4 cylindres / Plus de 750 cc à 1000 cc 3 cylindres / Plus de 850 cc à 1299 cc 2 cylindres.
- Classement SUPERSPORT (600cc) :
600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 600 cc à 750 cc 2 cylindres.
- Classement à la française : 1 seule moto par équipage
- Classement Féminin: Minimum 3 équipages et 100% féminins
- Classement Vétéran (40 ans et +): Minimum 3 équipages et 100% vétérans
- Classement Roadster : Minimum 3 équipages et motos 100 % Roadster
-

Article 7 : Engagements, Droits d'engagements et Caution

- Suite à des contraintes techniques imposées par le site internet qui gère les inscriptions, il a été décidé que le tarif pour les teams inscrits avant le 31 janvier 2018 à minimum 3 épreuves sera de 798 € + 150 € de location de votre ½ box obligatoire (2 jours) soit 948 €. Après cette date toutes les inscriptions à une ou plusieurs courses seront au tarif de 834 € + 150 € soit 984 €.

- L'adhésion à l'association «Endurance Events» sera obligatoire pour participer à l'Ultimate Cup. Le montant de la cotisation est fixé à 10 € TTC/an (**1 cotisation par pilote**)

Fait à Paris

Le 26 Janvier 2018.

